

TARIFS DES ÉDITIONS PÉRIODIQUES À L'UNITÉ

Référence et nom de l'édition	Prix à l'unité* en euros		
	2008	2007	2006
01 - Lois et décrets	1,50	1,20	1,00
69 - Tables Lois et décrets	mensuelle 2,60 annuelle 12,90	mensuelle 2,10 annuelle 10,70	mensuelle 1,90 annuelle 9,70
44 - Cédérom lois et décrets 2006	200,00	181,00	163,00
71 - Associations	2,20	1,80	1,50
03 - Débats Assemblée nationale Comptes rendus	2,20	1,80	1,50
33 - Débats Assemblée nationale Questions	2,20	1,80	1,50
83 - Table Assemblée nationale Comptes rendus (nominative et analytique)	14,00	11,60	9,60
05 - Débats Sénat Comptes rendus	2,20	1,80	1,50
35 - Débats Sénat Questions	2,20	1,80	1,50
85 - Table Sénat Comptes rendus (nominative et thématique)	14,00	11,60	9,60
95 - Table Sénat Questions (des noms par matière)	14,00	11,60	9,60
07 - Documents Assemblée nationale	variable**	variable**	variable**
27 - Documents Assemblée nationale Série budgétaire	variable**	variable**	variable**
09 - Documents Sénat	variable**	variable**	variable**
11 - Conseil économique et social	variable**	variable**	variable**
13 - Documents administratifs	variable**	variable**	variable**
15 - Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses	2,20	1,80	1,50
19 - Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) Série A Ventes et cessions, créations, procédures collectives et de rétablissement personnel	2,20	1,80	1,50
79 - Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) Série B Modifications diverses et radiations	2,20	1,80	1,50
89 - Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) Série C Avis de dépôt des comptes de sociétés	2,20	1,80	1,50
21 - Bulletin officiel de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (BOCC) (et tables trimestrielles)	2,20	1,80	1,50

TARIFS DES ÉDITIONS PÉRIODIQUES À L'UNITÉ

Référence et nom de l'édition	Prix à l'unité* en euros		
	2008	2007	2006
20 - Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) Série A Bâtiment et travaux divers (hors MAPA)	2,20	1,80	1,50
22 - Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) Série B Fournitures et prestations (hors MAPA)	2,20	1,80	1,50
24 - Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) Série C Avis d'attribution	2,20	1,80	1,50
31 - Traitements soldes et indemnités des fonctionnaires	5,10	4,20	3,50
65 - Bulletin officiel du travail Conventions collectives	8,00	7,80	7,61
57 - Bulletin officiel de l'équipement, du logement, des transports, de la mer et du tourisme (Fascicules bimensuels)	5,10	4,20	3,45
91 - Cour de cassation Bulletin d'information	6,30	5,20	4,26
97 - Cour de cassation Diffusion trimestrielle de la jurisprudence relative au droit du travail	6,30	5,20	4,26

LES ÉDITIONS PÉRIODIQUES 2008

* Les frais forfaitaires d'expédition sont à ajouter au prix total de la commande (pour les ouvrages, périodiques ou cédéroms) . A destination des départements 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94 et 95 : 4,45 €. Départements de France métropolitaine, y compris la Corse : 4,65 €. Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Grande-Bretagne, Italie, Espagne, Autriche, Danemark, Irlande et Portugal : 13,30 €. Autres pays d'Europe : 18,00 €. DOM : 8,00 €. TOM : 9,20 €. Reste du monde : 22,00 €.

** Variable suivant le nombre de pages.

Direction des Journaux officiels

26, rue Desaix, 75727 Paris, cedex 15 – renseignements : 01 40 58 79 79 – Mél. : www.journal-officiel.gouv.fr, rubrique « Nous contacter ».

BULLETIN DE COMMANDE

A retourner aux Journaux officiels, service abonnement, 26, rue Desaix, 75727 Paris cedex 15

Référence et nom de l'édition	Numéro de l'unité	Prix à l'unité	Qté	Total
		€		€
		€		€
		€		€
		€		€
		€		€
Frais forfaitaires d'expédition *				€
Montant total de la commande				

RÈGLEMENT

- par chèque bancaire ou postal joint, à l'ordre de la Direction des Journaux officiels
 par virement : Code banque : 30001 - Code guichet : 00064 - N° de compte : 10110090182 - Clé RIB : 88

Rappel

Pour les cédéroms, une TVA de 19,60% est incluse dans le prix. Les éditions papier ne sont pas assujetties à la TVA. Le tarif 2008 de la vente à l'unité est défini par arrêté du 28 décembre 2007 fixant le montant des rémunérations dues en contrepartie des prestations fournies par la Direction des Journaux officiels.

Retrouvez les conditions générales de vente et le détail des tarifs sur www.journal-officiel.gouv.fr à la rubrique catalogue/abonnements papier.

Raison sociale : _____

Nom du destinataire : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Localité : _____

Téléphone : _____

Si vous êtes abonné(e) à une édition

N° d'abonné(e) : _____

N° de payeur (éventuel) : _____

Date

Signature